ALLIANCE
contre le tabac

Rapport d’activité 2019

Exercice clos au 31 décembre 2019

Sommaire

Notre projet……..3

Notre gouvernance……...5

Nos actions……8

I. **ACTION n° 1 – Mutualiser les compétences, coordonner et renforcer les activités des associations membres**……..……..…9

1. **Partager les savoirs, unifier les positions par les groupes de travail**…..….9

2. **Valoriser l'expertise de l'Alliance auprès des partenaires**…….……..…..11

A. Sollicitation de l'expertise de l'Alliance par ses partenaires…….11

B. Valorisation de l'expertise et représentation de l'Alliance lors d'événements internationaux et nationaux……..……..12

3. **Développer et fédérer un réseau d'acteurs de la lutte contre le tabac**……..13

A. Une nouvelle adhésion en 2019……13

B. 3èmes rencontres associatives de l'Alliance contre le tabac…….14

II. **ACTION n°2 – Renforcer les actions de sensibilisation et de communication institutionnelle à l'encontre de la désinformation des industriels du tabac et de leurs alliés**…… 20

1. **Les relations presse**…….……20

A. Les communiqués de presse……..……21

B. Les passages médias……..……21

2. **Les affaires publiques**……..26

A. Sollicitation des décideurs politiques en fonction de l'actualité relative au contrôle du tabac……...26

B. Surveillance des négociations dans le cadre de négociations pour le PLF 2020……...30

C. Création à moyen terme d'une « task force » parlementaire ou groupe de réflexion sur la thématique « Génération Sans Tabac 2032 »…….31

Les perspectives…… 32

Notre projet

Qui sommes-nous ?

L'Alliance contre le tabac, association loi 1901, créée en 1991 par le Professeur Maurice Tubiana à la suite de la promulgation de la Loi Evin, est une fédération regroupant 25 structures. Menant une politique engagée de prévention et de lutte contre le tabagisme aux niveaux national et international, l'Alliance contre le tabac constitue un groupe de pression à la faveur du renforcement du contrôle et de la dénormalisation du tabac dans le prolongement des préconisations édictées par la Convention-Cadre de l'OMS de Lutte Anti-Tabac (CCLAT) ratifiée par la France en 2005.

Par son rôle de coordination des membres répartis sur tout le territoire national, l'Alliance dispose d'une vue d'ensemble des actions de contrôle et de prévention au niveau régional et national et facilite ainsi les échanges et les expertises entre les acteurs de la société civile du domaine.

Si l'adhésion des membres ne revêt pas de caractère d'affiliation strict et laisse toute marge de manœuvre pour des actions individualisées de ses membres, la configuration de l'Alliance permet toutefois de fédérer les acteurs œuvrant sur ce segment pour atteindre, par l'action collective, un même objectif de santé publique : le renforcement du contrôle du tabac et la promotion de la prévention au profit de l'émergence d'une « Génération Sans Tabac » à l'horizon 2032.
A l'occasion d'événements mobilisateurs, l'Alliance porte ainsi les positions définies par consensus avec ses membres et représente un émetteur de référence pour les médias et les décideurs en matière de lutte contre le tabagisme.

Les actions menées en 2019 se sont poursuivies sous la Présidence du Professeur Loïc Josseran, représentant de la Société Française de Santé Publique – SFSP, Vice-Doyen UFR des Sciences de la vie Simone Veil à l'Université de Versailles St Quentin.

Pourquoi la lutte contre le tabagisme est essentielle ?

Le tabagisme est la première cause de mortalité prématurée évitable en France, provoquant 75 000 décès chaque année, et représente un coût social exorbitant de près de 120 milliards d'euros par an.

La fréquence actuelle de la consommation de tabac en France, et l'ampleur des conséquences sanitaires liées à cette consommation, justifient l'instauration de mesures visant à encadrer, la fabrication, la vente et la consommation de ce produit dont l'usage induit une dépendance majeure.

La réglementation du contrôle du tabac

- **Un traité mondial de santé publique pour enrayer l'épidémie du tabagisme**

La Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) est le premier traité initié par l'Assemblée mondiale de la Santé, l'organe décisionnel suprême de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Depuis la conclusion des négociations début 2003, la CCLAT a été ratifiée par 181 pays (~92% de la population mondiale est donc concernée, sur 196 Pays), la France s'étant engagée à suivre les recommandations du traité en le ratifiant dès le 19 octobre 2004.

L'objectif avoué des 38 articles de la CCLAT est de « *protéger les générations présentes et futures des effets sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques dévastateurs de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée de tabac*. »

Ce premier traité international de santé publique décrit l'ensemble des mesures ayant pour objet de contrer l'épidémie mondiale de tabagisme causant chaque année plus de 7 millions de décès dans le monde.

Les recommandations et la réglementation qui en découlent s'appuient sur des observations et des connaissances scientifiques solidement établies.

- **Les programmes nationaux de lutte contre le tabagisme**

Pour la période 2014-2019, la France s'est dotée d'un Programme National de Réduction du tabagisme – PNRT figurant à l'objectif n°10 du 3ème Plan Cancer (2014/2019). Reprenant les grandes recommandations de l'Alliance et de ses membres, les objectifs visés sont la diminution de la prévalence tabagique pour l'émergence d'une Génération « sans tabac » à l'horizon 2032 via trois leviers principaux :

1/ Aider les fumeurs

2/ Protéger les jeunes du tabagisme

3/ Lutter contre l'économie du tabac

En 2018, avant le terme du PNRT, le PNLT – Programme National de Lutte contre le Tabac fait de la lutte contre le tabagisme une priorité essentielle de santé publique. Visant la réduction de la prévalence tabagique à 17% de fumeurs quotidiens en France en 2027 et reprenant l'objectif précédent de l'émergence de la première génération « sans tabac » en 2032, ce programme comporte quatre axes principaux :

1/ Protection des enfants pour éviter l'entrée dans le tabagisme

2/ Accompagnement des fumeurs vers le sevrage

3/ Agir sur l'économie du tabac

4/ Évaluer, chercher et diffuser les connaissances sur le tabac

Notre gouvernance

Le fonctionnement de l'Alliance est structuré autour d'instances représentatives, un Bureau, un Conseil d'Administration et une Assemblée générale permettant une élaboration démocratique et transparente des décisions pour la structure. En lien avec le Président et les autres membres du Bureau, la Directrice de l'Alliance coordonne les relations entre les membres et pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les instances.

Composition du Bureau

En 2019, le Bureau de l'Alliance est composé des membres suivants :

- **Président : Pr. Loïc Josseran** – *Société Française de Santé Publique*
- **Vice-Président : Gérard Audureau** – *Les Droits des Non-Fumeurs (DNF)*
- **Vice-Président : Pr. Daniel Thomas** – *Fédération Française de Cardiologie (FFC)*
- **Secrétaire Général : Pr. Bertrand Dautzenberg** - *Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)*
- **Secrétaire Général Adjoint : Pascal Diethelm** – *Comité National contre le Tabagisme (CNCT)*
- **Trésorier : Pr. Michel Delcroix** – *Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)*
- **Trésorier adjoint : Mathiam Mbengue** – *Association Grand Est Sans Tabac (GEST)*
- **Président d'honneur : Pr. Gérard Dubois** - *Ancien président de 2003 à 2007*
- **Président d'honneur : Pr. Yves Martinet** - *Comité National Contre le Tabagisme (CNCT) - Ancien Président de 2007 à 2013*

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé des cinq membres fondateurs auxquels s'ajoutent 10 membres élus pour une durée de 4 ans. Le renouvellement des membres élus s'effectuant tous les deux ans.

Lors de son Assemblée Générale du 9 avril 2019, des élections sont venues modifier le Conseil d'Administration élu le 06 décembre 2015. Celui-ci est composé de 15 membres élus et de 2 Présidents d'honneur :

- **Pascal Diethelm** - Comité National contre le Tabagisme (CNCT)
- **Albert Hirsch** – Ligue nationale contre le cancer (LNCC)
- **Pr. Daniel Thomas** – Fédération Française de Cardiologie (FFC)
- **Gérard Audureau** – Les Droits des Non-Fumeurs (DNF)
- **Jean-Baptiste Mollet**- Fondation du souffle (FDS / CNMR)
- **Pr. Bernard Dautzenberg** – Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)
- **Dr. Pierre Rouzaud** - Tabac et Liberté
- **Mathiam Mbengue** – Grand Est Sans Tabac (GEST)
- **Anne Pipon Diakhate** (AFIT&A)
- **Dr. Michel Jean** – Capitole Stop Tabac
- **Pr. Michel-Henri Delcroix** – Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)
- **Dr. Pierre Birkui** – Paris sans Tabac (PST)
- **Dr. Nathalie Wirth** – Société Française de Tabacologie (SFT)
- **Cathie Simon** – Association Nationale de prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- **Pr. Loïc Josseran** – Société Française de Santé Publique (SFSP)
- **Pr. Gérard Dubois** (Président d'honneur)
- **Pr. Yves Martinet** (Président d'honneur)

L'Assemblée générale composée de nos 25 adhérents et 2 membres associés

Les membres titulaires

- Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie – AALT
- Association Francophones des Infirmières Tabacologues & Addictologues – AFIT&A
- Association Interdisciplinaire de Recherche sur le Tabagisme en Basse-Normandie – AIRTBN
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie - ANPAA
- Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues Françaises - ANSFTF
- Association Périnatalité Prévention Recherche Information - APPRI
- Association BPCO
- Capitole Stop Tabac – CST
- Comité National Contre le Tabagisme – CNCT
- Coordination Bretonne de Tabacologie – CBT
- Droits des Non-fumeurs – Pour un monde Zéro Tabac – DNF
- Fédération Française de Cardiologie – FFC
- Fondation ARC
- Fondation du Souffle – CNMR
- Grand Est Sans Tabac – GEST
- Hauts de France Addictions
- Institut Rhônes-Alpes Auvergne de Tabacologie - IRAAT
- Ligue Nationale Contre le Cancer
- Mutuelle Nationale des Hospitaliers – MNH
- Paris Sans Tabac - PST
- Réseau de Préventions des Addictions – RESPADD
- Société Francophone de Tabacologie – SFT
- Société Francophone de Santé Publique - SFSP
- Tabac et Liberté
- Je Ne Fume Plus

Les membres associés

- Pr. Gérard Dubois (Président d'honneur)
- Pr .Yves Martinet (Président d'honneur)

Se réunissant chaque année, l'Assemblée générale ordinaire de l'Alliance donne une voix à chacun de ses membres pour approuver les actions de l'année écoulée et voter les orientations pour l'année en cours.

Les 25 membres de l'Alliance contre le tabac et les 2 membres associés représentent la raison d'être de la structure.

L'équipe permanente

L'Alliance emploie historiquement depuis 2004 un.e salarié.e en CDI à temps plein pour la coordination et la mise en œuvre de la stratégie définie en lien avec les membres du Bureau et du CA de l'Alliance. La directrice a également une fonction de représentation extérieure de la structure et pilote la mise en œuvre opérationnelle des projets.
2019 a été marquée par une période de transition avec le départ en juin 2019 de la directrice de l'Alliance contre le tabac en poste depuis 2008 remplacée par une nouvelle coordinatrice en octobre 2019.

Nos actions

Rappel des objectifs de l'Alliance

Travaillant en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Santé sur le fondement d'une convention triennale pour 2019-2021 à hauteur de 150 000€ par an, l'Alliance développe deux grands axes d'actions :

- **ACTION n°1 - Mutualiser les compétences, coordonner et renforcer les activités des associations membres.**
- **ACTION n°2 - Renforcer les actions de sensibilisation et de communication institutionnelle à l'encontre de la désinformation des industriels du tabac et de leurs alliés.**

Les actions soutenues financièrement par nos partenaires reflètent l'objectif social et statutaire de l'Alliance, qui vise à rassembler les associations et personnalités engagées dans une réelle politique de contrôle du tabac aux niveaux national et international.

Objectif Global

L'Alliance a pour objectif principal de proposer des stratégies de plaidoyer autour du renforcement du contrôle du tabac en France. L'objectif premier est de peser sur les décisions politiques et d'obtenir le soutien de l'opinion publique dans la mise en œuvre de mesures de prévention et de contrôle du tabac. Son action porte essentiellement sur le territoire national mais s'inscrit également dans une dynamique de coopération internationale pour la réalisation de ses missions.

Objectifs spécifiques

Pour atteindre ces objectifs globaux, les missions suivantes sont poursuivies d'une année sur l'autre :

- Mise en place d'une coordination structurée de certaines actions associatives pour assurer une cohérence et une efficacité optimale des initiatives ;

- Développement et coordination d'une action associative commune de plaidoyer en faveur de la lutte contre le tabagisme et de la mise en œuvre du PNLT ;

- Participation aux grands rendez-vous du contrôle du tabac ;

- Diffusion d'informations relatives au contrôle du tabac, tant au niveau national qu'international ;

- Soutien et contribution à la réflexion, à l'action publique et au développement des initiatives internationales, et notamment à la mise en place de la Convention Cadre de l'OMS de Lutte Anti-Tabac (CCLAT) et de la législation européenne.

ACTION n° 1 – Mutualiser les compétences, coordonner et renforcer les activités des associations membres

La mutualisation des compétences et l'élaboration de positions communes des acteurs de la lutte contre le tabac partageant les valeurs de l'Alliance sont essentielles pour instaurer un réel contrepoids face à une industrie du tabac menant un lobbying très actif au niveau national et international.

La co-construction d'une expertise partagée par des professionnels de santé et bénévoles engagés sur tout le territoire permet d'élaborer un discours clair et unifié essentiel pour mener des campagnes de plaidoyer retentissantes à la faveur de la diminution de la consommation de tabac en France.

1. Partager les savoirs, unifier les positions par les groupes de travail

L'Alliance contre le tabac joue auprès de ses membres un rôle de coordination et de rassemblement afin d'organiser la compréhension collective des enjeux législatifs, règlementaires et scientifiques en matière de santé publique et de lutte contre le tabagisme.

Dans un esprit collégial, des groupes de travail sont animés tout au long de l'année par les administrateurs bénévoles et experts invités afin de définir ou de réorienter les positions et les modalités d'action de l'Alliance contre le tabac.

Durant l'année 2019, les bénévoles de l'association se sont à nouveau rassemblés à de nombreuses reprises afin de poursuivre un travail de réflexion autour du contrôle du tabac dans un esprit de partage et de consensus.

Dans ce cadre, quatre grandes thématiques ont été abordées au cours de plus d'une dizaine de réunions entre les administrateurs bénévoles de l'Alliance témoignant cette année encore de la grande richesse et de la vitalité des échanges au sein de la structure :

- ✓ **Groupes de travail relatifs à la fiscalité et aux mesures de contrôle du tabac**

- ➢ **Transformation du fonds de lutte contre le tabac en fonds de lutte contre les addictions**

Redoutant les conséquences de la décision du gouvernement d'étendre, à compter de juin 2019, le champ d'action du fonds tabac aux substances psychoactives, l'Alliance contre le tabac a souhaité se mobiliser dans le cadre d'un groupe de travail sur les effets potentiels de cette transformation au niveau de la capacité d'action des acteurs de la lutte contre le tabac en matière de prévention. Deux échanges principaux ont été animés dans le cadre de ce groupe de travail :

- **Entre le 10.01.19 et le 07.02.19** : Echanges téléphoniques et de mails entre les membres du groupe afin d'élaborer le contenu d'un courrier de sollicitation de rendez-vous envoyé le 07.02.19 à l'attention de l'ex-Ministre de la Santé et des Solidarités A.Buzyn

- **Les 26 et 27.02.19** : Echanges téléphoniques et de mails entre les membres du groupe pour l'élaboration d'un communiqué de presse publié à l'occasion de l'augmentation des prix du tabac à compter du 1er mars 2019. Au détour de celui-ci l'Alliance a formulé son étonnement quant à la transformation du fonds de lutte contre le tabac à peine deux ans après sa création et a tenu à en rappeler son importance.

- **Efficacité des mesures de contrôle du tabac sur la prévalence tabagique**

En amont de la publication du Baromètre de Santé publique France de 2019 présentant notamment les derniers chiffres de la prévalence tabagique en France, un groupe de travail composé des membres du Bureau de l'Alliance s'est réuni afin d'appuyer les effets positifs des mesures de contrôles du tabac entrées en vigueur entre 2016 et 2018.

- **Du 26 au 28.05.19** : Echanges par téléphone et mails entre les membres du Bureau afin d'élaborer un communiqué de presse étayant les réactions et positions de l'Alliance en liant notamment les chiffres encourageant de la prévalence tabagique dans la population générale, en baisse entre 2016 et 2018, à la mise en œuvre des mesures recommandées par la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT), à savoir l'augmentation de la fiscalité du tabac à rouler puis des cigarettes, le remboursement des traitements de sevrage tabagique et la poursuite du renforcement de l'accompagnement des fumeurs (campagnes Mois Sans Tabac).

- ✓ **Groupe de travail relatif à l'appel à projet « Mobilisation de la société civile » du fonds de lutte contre les addictions**

Après avoir été retoqué en 2018, le projet de l'Alliance autour de la question de la dénormalisation du tabac en France a fait l'objet de nombreux échanges dans le courant de l'été 2019 à la suite du renouvellement de l'appel à projet du fonds de lutte contre les addictions proposant un dépôt des candidatures pour septembre 2019.

- **13.06.19** : Réunion en présentiel des membres du Bureau et de certains membres du CA afin de définir une stratégie pour l'élaboration du dossier de candidature dans le cadre de cet appel à projet.
- **Eté 2019** : Echanges téléphoniques et de mail nombreux entre les membres du Bureau de l'Alliance et quelques administrateurs du CA pour construire le dossier de candidature remis à la CNAMTS le 16 septembre 2019.

- ✓ **Groupe de travail relatif à la définition d'un positionnement sur l'usage de la cigarette électronique et du tabac à chauffer**

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses actualités relatives à l'usage de la cigarette électronique et des produits étiquetés comme étant à « risque réduit » par l'industrie du tabac. La vague de pneumopathies associée au vapotage affectant les Etats-Unis à l'automne 2019 a fait l'objet d'une demande d'expertise très importante à laquelle l'Alliance contre le tabac a tenu à répondre.

- **Entre le 09.10 et 29.10.19** : Nombreux échanges téléphoniques et de mails entre les membres du Bureau de l'Alliance pour l'élaboration d'une position commune avec ses membres quant à l'usage de la cigarette électronique et du tabac à chauffer. Après un long travail de discussion, l'Alliance et ses membres sont parvenus à un consensus, synthétisé dans un dossier de presse complet publié le 29.10.19, communication ayant fait l'objet de la plus forte reprise médiatique de l'année.
- **Entre le 12.12 et le 13.12.19 :** Réunion téléphonique du Bureau de l'Alliance à la suite de la parution d'un communiqué de presse de l'Académie de médecine au sujet de la nocivité de la cigarette électronique relevé dans le rapport de l'OMS de 2019. Soucieuse de rappeler son positionnement modéré quant à l'usage de la cigarette électronique, l'Alliance contre le tabac a tenu à se réunir afin d'élaborer un positionnement clair sur la question faisant l'objet d'un communiqué de presse publié le 16.12.19.

- ✓ **Groupe de travail pour la co-organisation entre l'Alliance et l'ENSP de la 5ème conférence européenne relative au contrôle du tabac en 2020 à Paris**

En tant que membre de l'ENSP – European Network for Smoking and Tobacco Prevention, fédération d'associations de lutte contre le tabagisme à l'échelon européen et international, l'Alliance contre le tabac a eu l'honneur de se voir confier la co-organisation de la 5ème édition d'un congrès annuel d'envergure internationale organisé chaque année dans une ville d'Europe dont Paris pour 2020.

Cet évènement devant réunir plus de 400 participants, dont des représentants de chefs d'Etats, d'organisations internationales, de Ministres, d'experts internationaux et de professionnels de santé, l'Alliance contre le tabac en lien avec l'un de ses membres historiques, DNF-Pour un Monde Zéro Tabac, ont organisé de nombreuses rencontres physiques et échanges téléphoniques afin de préparer les éléments logistiques l'événement :

- **07.11.19** : Réunion téléphonique en présence des représentants de l'ENSP, de DNF – Pour un Monde Zéro Tabac et de l'Alliance au sujet du choix de la location de salle
- **25.11.19** : Réunion physique en présence des représentants des trois structures co-organisatrices pour la préparation du congrès
- **21.12.10** : Réunion physique en présence des représentants des trois structures pour statuer sur le choix du lieu de l'événement

2. Valorisation de l'expertise de l'Alliance auprès des partenaires

Grâce à son expertise en matière de prévention et de lutte contre le tabagisme, l'Alliance contre le tabac est fréquemment sollicitée par les acteurs institutionnels et ses partenaires pour faire part de ses analyses et préconisations. Ainsi, par les voix de ses élus ou de sa directrice, l'Alliance apporte des éléments substantiels pour la définition d'orientations et le développement de critères d'évaluation des politiques publiques relevant de son champ d'action.

A. Sollicitation de l'expertise de l'Alliance par ses partenaires

<u>En 2019, l'Alliance demeure un partenaire de la société civile de référence :</u>

Auprès de la Direction générale de la Santé :

- Participation du président de l'Alliance et de sa directrice aux deux réunions de Comités de Pilotage du PNLT – Programme National de Lutte contre le Tabac
  - **12.06.2019**
  - **03.12.2019**

Auprès de la CNAMTS - Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour les Travailleurs Salariés :

- Participation du président de l'Alliance au Conseil d'Orientation Stratégique du fonds de lutte contre les addictions
  - **17.05.2019** : Participation à la réunion et remise d'un formulaire complété par les membres du Bureau de l'Alliance participant à la définition des priorités à retenir pour le plan d'actions 2019 du fonds de lutte contre les addictions.

- **12.07.2019** : Remise d'un formulaire de propositions pour définir les axes prioritaires du fonds de lutte contre les addictions.
- **26.11.2019** : Participation du président de l'Alliance à une réunion organisée par la CNAMTS pour contribuer à la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation pour les appels à projets initiés par le Fonds de lutte contre les addictions.

Auprès de la MILDECA – Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives :

- Participation du président de l'Alliance à des réunions et des consultations organisées par la MILDECA
  - 05.02.2019
  - 04.2019
  - 04.06.2019
  - 08.10.2019
  - 03.12.2019

Auprès du laboratoire AMGEN :

- Comité d'expert sur les maladies-Cardiovasculaires (AMGEN, Projet « Le Jour d'Après »)
  - **19.02.2019** : l'Alliance a participé entre 2018 et 2019 à plusieurs réunions d'échanges avec des représentants du laboratoire AMGEN afin d'élaborer un document visant à proposer une meilleure prise en charge du post-accident neuro-cardiovasculaire. Après consultation de ce document, les membres du bureau de l'ACT ont majoritairement donné un avis défavorable à la présence plus en avant de l'association dans ce comité.

B. Valorisation de l'expertise et représentation de l'Alliance lors d'événements nationaux et internationaux

<u>En 2019, l'Alliance a participé à 4 rendez-vous majeurs relatifs au contrôle du tabac :</u>

27-29.03.2019 - 4ème Conférence Européenne sur le Contrôle du Tabac (ECTC) – ENSP à Bucarest

- **Intervention du Pr. Josseran, président de l'Alliance :**
  - "Announcement of the 5th European Conference on Tobacco Control ECTC – ENSP 2020 Paris"

- **Interventions du Pr. Dautzenberg, secrétaire général de l'Alliance :**
  - « Smoking cessation drugs in France. First effects of reimbursement under the general regime »
  - "Increasing tobacco taxes by less than 5% is ineffective from 2000-2018 surveys in France"
  - "State of the art of smoking cessation in cancer patients in France"

28.05.2019 - Journée Mondiale Sans Tabac - Conférence de l'Académie de médecine organisée sur la thématique « Enfant et Tabac »

- Présentation du Pr. Josseran, président de l'Alliance, sur « Enfant et tabagisme passif »
- Présentation du Pr. Dautzenberg, secrétaire général de l'Alliance, sur « Enfant et adolescent, cible de l'industrie »
- Présentation du Pr. Thomas, vice-président de l'Alliance, sur « Enfant : naissance d'une addiction »

14.10.2019 - 2ème Sommet de la Vape à Paris du 14 octobre 2019

- Représentation de l'Alliance par la présence de sa directrice

21-23.11.2019 - 13ème Congrès de la Société Francophone de Tabacologie à Ajaccio

- Représentation de l'Alliance par la présence de sa directrice

3. Développer et fédérer un réseau d'acteurs de la lutte contre le tabac

A. Une nouvelle adhésion en 2019

L'Alliance contre le tabac a eu l'honneur en juin 2019 d'accueillir parmi ses membres l'association « Je Ne Fume Plus ! », créée par Françoise Gaudel, psychologue clinicienne et tabacologue et présidée aujourd'hui par Fabien Jarry. Cette association anime une communauté d'aide au sevrage tabagique ou d'apprentissage à la « défume » par l'intermédiaire d'un groupe Facebook. L'équipe de « Je Ne Fume Plus ! » composée de 80 bénévoles anime le réseau et relaie des informations à destination d'un public de fumeurs, ex-fumeurs, proches de personnes victimes du tabac afin d'aider, sans culpabiliser, ces personnes à se défaire de la dépendance à la cigarette.

Bénéficiant d'une audience de près de 18 000 membres, soit 1 fumeur sur 1000, l'association « Je Ne Fume Plus ! », au plus près du terrain, représente un membre clef de l'Alliance contre le tabac afin d'appréhender au mieux les problématiques individuelles en jeu lors de l'arrêt du tabac et de permettre ainsi de construire à l'avenir des campagnes de communication percutantes auprès du grand public.

B. 3èmes rencontres associatives de l'Alliance contre le tabac

Ce rendez-vous annuel organisé autour des membres de la structure est une occasion pour échanger, lors d'une journée conférence, sur une thématique ayant marqué l'actualité de l'année. A cette occasion l'Alliance souhaite dynamiser son réseau en invitant des experts, des personnalités politiques et scientifiques extérieures.

3èmes rencontres de l'Alliance contre le tabac – Norra Berra ex-Secrétaire d'Etat en charge de la Santé

Cette troisième édition des rencontres a été organisée autour de la thématique **« Dénormalisation du tabac en France : quelles stratégies adopter ? »** préfigurant le lancement d'un projet triennal pour 2020-2023 porté par l'Alliance contre le tabac sur le même sujet.

En effet, ces trente dernières années ont vu des avancées législatives majeures en matière de contrôle du tabac et le développement d'approches de prévention novatrices comme le Mois sans tabac. Des premiers résultats encourageants ont été enregistrés avec une inflexion de la consommation en France. Cependant, celle-ci demeure une des plus élevées d'Europe et le tabac bénéficie toujours d'une image positive et attractive, notamment chez les plus jeunes. Forte de ce constat, l'Alliance contre le tabac souhaite désormais s'attacher à changer en profondeur l'image du tabac.

3èmes rencontres de l'Alliance contre le tabac

L'objectif de ces rencontres visait donc à amorcer une réflexion essentielle sur la stratégie de positionnement des acteurs associatifs et de s'approprier les modalités d'action de l'industrie pour inverser la tendance à la faveur de la lutte contre le tabagisme

Loïc Josseran, président de l'Alliance contre le tabac

Animée par dix acteurs de la société civile, experts de santé publique, décideurs politiques, lobbyistes autour de quatre sessions, les interventions et nombreux échanges avec le public ont permis d'esquisser une stratégie pour repenser le storytelling et les modalités de communication des acteurs de la lutte contre le tabagisme. Cette approche novatrice constitue une nouvelle étape dans la lutte contre le tabagisme par une prise de conscience dans l'opinion publique que la consommation d'un tel produit n'est pas anodine.

Les débats ont pu révéler la nécessité de renouveler le plaidoyer anti-tabac par une diversification des thématiques abordées par-delà les discours traditionnels de santé publique.

Si ceux-ci sont essentiels en matière de prévention institutionnelle, les acteurs de la société civile peuvent utiliser d'autres outils complémentaires pour avancer dans un processus de dénormalisation du tabac en France.

Initialement prévue pour le jeudi 12 décembre 2019, un mouvement de grève d'ampleur nationale a rendu impossible la tenue de cette date. Les rencontres se sont donc déroulées le 28 janvier 2020 à l'Hôtel Ronceray Opéra à Paris. Les évènements de décembre poursuivis jusqu'à la mi-janvier n'ont malheureusement pas permis d'atteindre l'objectif fixé d'un auditoire de 100 personnes, toutefois de nombreux partenaires ont répondu présents à cette occasion avec 63 participants pour 70 inscrits.

PROGRAMME DES 3EMES RENCONTRES ASSOCIATIVES DE L'ALLIANCE CONTRE LE TABAC - 28.01.19

« Dénormalisation du tabac en France : quelles stratégies adopter ? »

8h45 - 9h15 : Accueil du public

9h15-9h30 : Propos introductif - Pr. Loïc Josseran, Président de l'Alliance contre le tabac

9h30 – 11h05 - Session 1 – Les stratégies de l'industrie pour normaliser le tabac – session animée par le Pr. Loïc Josseran

- Intervention n° 1- Cibler les institutionnels : Retour d'expérience d'un décideur politique
  - Intervenante : Nora Berra - ancienne secrétaire d'Etat en charge de la Santé et ex-eurodéputée, conseillère régionale de la région Auvergne - Rhône Alpes
- Intervention n°2 – Contrer la dénormalisation : Le lobbying de l'industrie du tabac : changement dans la continuité
  - Intervenante : Emmanuelle Béguinot, Directrice du CNCT – Comité National Contre le Tabagisme
- Intervention n° 3 - Cibler les relais d'opinion : Cinéma et tabac : le véhicule idéal de la normalisation
  - Intervenante : Yana Dimitrova - Ligue Contre le Cancer

11h05 - 11h35 : Pause

11h35 -12h45 : Session n°2 - Développer une image positive des acteurs de la lutte anti-tabac – session animée par Pascal Diethelm

- Intervention n° 1 – « Success stories » internationales valorisant les acteurs de la dénormalisation du tabac et leurs actions auprès du grand public
  - Intervenant : Pr. Loïc Josseran
- Intervention n°2 – Développer sa présence sur les réseaux sociaux pour la construction d'une image positive auprès des jeunes - Exemple d'un dispositif de réduction des risques liés à l'alcool fondé sur un partenariat avec deux Youtubeurs à très forte notoriété chez les jeunes : McFly & Carlito
  - Intervenante : Caroline Marcel-Orzechowski, Santé Publique France

12h45 – 14h : Pause déjeuner – Cocktail déjeunatoire

14h – 14h30h : Session n°3 - Mobiliser un groupe d'influenceurs pour la dénormalisation du tabac ? – session animée le par Pr. Daniel Thomas

- L'influence : contours et opportunités d'actions pour la lutte anti-tabac
- Spécificités de l'influenceur digital et opportunités de communication pour la dénormalisation
  - Intervenant pour la session 3 : Romain Vieillefosse - StudioB – Agence BCW

14h30 - 16h30 : Session n°4 - Ouvrir le champ d'action de la lutte anti-tabac pour dénormaliser – session animée par le Pr. Dautzenberg

- Intervention n° 1 - Tabac et Droits humains
  - Intervenant : Pascal Diethelm pour ASH - Action on Smoking and Health - ancien fonctionnaire international à l'OMS

15h30 – 15h40 : Pause

- Intervention n°2 - Cœur des femmes et tabac
  - Intervenant : Pr. Daniel Thomas – Cardiologue – Vice-Président de l'ACT, président d'honneur de la FFC (Fédération Française de Cardiologie)
- Intervention n°3 – Industrie du tabac et Finance - Couper les liens
  - Intervenant : Pr. Loïc Josseran – ACT
- Intervention n°4 - Tabac et environnement : pollution des eaux, des sols et de l'air
  - Intervenant : Dr. Olivier Galera – Médecin généraliste et de l'Exercice et du Sport, tabacologue, auteur de *« Tobacco Libris, comment se libérer facilement du tabac, pour soi, pour ses proches…et pour la planète ! »*

16h30-16h45 – Clôture

***Echanges/ Questions du public après chaque intervention**

Les informations clefs de ces 3èmes rencontres :

✓ **Les cigarettiers appliquent toujours la même formule : gagner l'opinion et isoler les acteurs de santé**

Cette stratégie s'applique toujours aujourd'hui via la promotion d'un « Monde sans fumée »/ « A smoke-free World » grâce à la vente de nouveaux produits présentés par l'industrie du tabac comme étant à « risques réduits » (Juul/Iquos/Heets).

Pour atteindre leurs cibles, les acteurs de la lutte contre le tabac se doivent de diversifier leurs moyens d'action en recourant notamment à l'usage des relations publiques

- ✓ **Le cinéma est un vecteur important de normalisation du tabac notamment auprès des plus jeunes**
  La prévalence tabagique chez les jeunes diminuerait de 18% si les films réduisaient l'exposition du tabac.
  *Information extraite de l'intervention de Yana Dimitrova, chargée de projet à la Ligue Nationale Contre le Cancer

Film « Les Intouchables » 2011

- ✓ **Le public des femmes de plus de 45 ans, cible privilégiée de l'industrie du tabac**
  La prévalence tabagique chez cette catégorie de population, en constante augmentation, doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un plan de dénormalisation du tabac en France.

- ✓ **La question environnementale est un levier important pour sensibiliser la jeunesse** dans un contexte de prise de conscience générationnelle de l'urgence environnementale.

Campagne de sensibilisation de Sea Sheperd France de 2019

- ✓ **Il est important de renouveler le discours des acteurs de la lutte contre le tabac en y incluant la problématique du respect des droits humains pour sensibiliser le public.**
  Au Malawi, 80 000 enfants travaillent dans les champs de tabac

- ✓ **Le secteur financier est également un levier important pour la dénormalisation du tabac.** *« Une voie supplémentaire et novatrice pour lutter contre l'industrie en l'attaquant par une dimension qui la touche encore plus directement que la dénonciation de ses agissements et produits »* – Loïc Josseran, président de l'Alliance contre le tabac lors de son intervention *« Industrie du tabac et Finances : couper les liens »*

ACTION n° 2 – Renforcer les actions de sensibilisation et de communication institutionnelle à l'encontre de la désinformation des industriels du tabac et de leurs alliés

Malgré les interdictions publicitaires visant les produits vendus par l'industrie du tabac, celle-ci demeure influente en France grâce à des stratégies élaborées en matière de relations publiques et de lobbying parlementaire. Leurs actions conduisent régulièrement, malgré les pares-feux législatifs en vigueur, à des arbitrages économiques et réglementaires en faveur du lobby-pro tabac sans que l'avis ni les arguments de la communauté scientifique et des acteurs de la société civile spécialistes, ne soient pris en compte. Leurs actions visant à empêcher la mise en œuvre de mesures en faveur d'un contrôle plus restrictif de leurs activités imposent ainsi aux acteurs de la lutte contre le tabac de s'unir et de coordonner leurs actions pour freiner et dénormaliser la vente d'un produit de consommation entraînant le décès d'un fumeur sur deux.

L'Alliance contre le tabac a statutairement pour mission de coordonner une action de lobbying anti-tabac et de faire émerger des positions communes à même d'unifier le discours et de devenir ainsi un émetteur de référence auprès des relais d'opinion.
Grâce à sa structure fédérant 25 associations, l'Alliance représente un acteur incontournable auprès des médias et des décideurs politiques pour décrypter les méthodes de l'industrie du tabac et les informer sur l'étendue des méfaits qu'elle produit en termes de santé publique comme de coûts sociaux, économiques et environnementaux.

En 2019, l'Alliance contre le tabac a poursuivi son travail collaboratif avec l'Agence de relations publiques BCW - Burston Cohne Marsteller – choisie notamment pour sa démarche éthique de se désengager de toute relation commerciale avec l'industrie du tabac.

Ce partenariat a permis à l'Alliance, dans la continuité d'un travail amorcé en 2018, de renforcer sa connaissance du réseau institutionnel et des méthodes d'approches afin de réaliser des campagnes de communication incisives.

Afin de renforcer sa visibilité médiatique et sa capacité à peser sur les débats publics, l'Alliance contre le tabac et BCW ont travaillé en étroite collaboration afin de définir pour 2019 :

- Le positionnement de l'Alliance à l'égard des relais d'opinion
- Les messages clefs à porter pour l'année
- Un calendrier des opportunités d'actions de communication en fonction de l'agenda politique et institutionnel
- Un plan d'action auprès des institutionnels via notamment la réalisation d'une « Advocacy Map » permettant de cartographier les individus en mesure de faire jouer leur influence et de relayer les messages de l'Alliance contre le Tabac

1. Les relations presse

Afin de renforcer la visibilité médiatique de l'Alliance contre le tabac, l'agence BCW a apporté en 2019 son expertise pour la définition d'une stratégie de publication de contenus permettant une forte reprise médias et in fine une diffusion plus large des positions de l'Alliance auprès du grand public.

A. Les communiqués de presse

L'Alliance en lien avec BCW a fait le choix stratégique pour 2019 d'une moindre publication de communiqués de presse (4 en 2019 contre 12 en 2018) au profit d'une stratégie de communication plus ciblée à partir d'un retroplanning répertoriant les moments clefs de l'année susceptibles de créer un « effet d'opportunisme » amplificateur. Ces dates ont été notamment définies autour des événements suivants : lors de l'entrée en vigueur de la hausse du prix du tabac, de la Journée mondiale Sans Tabac, de la publication du rapport de l'OMS ou encore du Mois Sans Tabac.

En 2019, 4 alertes médias ont été diffusées sous forme de communiqués ou de dossier de presse :

- **28.02.19** - *« Nouvelle augmentation du prix du tabac au 1er mars 2019 : poursuivre l'augmentation du prix est un moyen de lutte efficace contre ce produit mais non une fin en soi »*

- **28.05.19** - *« Baromètre 2018 de Santé Publique France – Une tendance qui se confirme : Poursuite de la baisse de la prévalence tabagique »*

- **29.10.19** – Dossier de presse : *« Quatrième « Mois Sans Tabac » : E-cigarettes, tabac à chauffer…Décryptage de l'Alliance contre le tabac »*

- **17.12.20** - *« Pourquoi l'Académie médecine se trompe de cible en remettant en cause le rapport de l'OMS publié durant l'été 2019 – L'Alliance contre le tabac s'explique »*

B. Les passages médias

Cette stratégie « d'effet d'opportunisme » a été concluante en termes de retombées médiatiques pour l'ACT en 2019. On dénombre en effet :

- **16 passages médias** initiaux pour lesquels le Pr. Josseran, président de l'Alliance a été principalement sollicité :
    - **7 interviews pour la presse écrite**
    - **6 interviews radios**
    - **3 interviews TV/WebTV**

- **Plus de 30 reprises médias** des communiqués de presse et/ou des interviews données par l'Alliance par la presse écrite nationale et régionale

Les retombées en détails

➢ Retombées médiatiques des communications relatives aux usages de la cigarette électronique

- **13.02.19 –** Santé Magazine - Interview du Pr. Josseran au sujet des risques présentés par la cigarette électronique

De son côté, le Pr Loïc Josseran, président de l'Alliance contre le tabac, émet quelques bémols :

> « Les **risques de la e-cigarette** sont largement inférieurs à ceux de la cigarette traditionnelle, à condition que son usage soit limité au temps du sevrage. »

- **28.07.2019** – France 3 – Interview TV du Pr. Josseran à la suite de la parution du rapport 2019 de l'OMS pointant la question de la nocivité de la cigarette électronique

- **30.07.19** – Interview de l'AFP du Pr. Josseran à la suite de la parution du rapport 2019 de l'OMS pointant la question de la nocivité de la cigarette électronique

  - <u>Cette interview a fait l'objet d'une dizaine de reprises médias dans la presse nationale et régionale ainsi que les médias :</u>

    - L'Express :https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/cigarette-electronique-l-oms-a-t-elle-raison-de-s-en-prendre-au-vapotage_2092325.html
    - Les Echos : https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/pour-loms-la-cigarette-electronique-est-incontestablement-nocive-1122192
    - Le Point : https://www.lepoint.fr/sante/vapotage-le-passage-a-tabac-de-l-oms-est-il-justifie-30-07-2019-2327417_40.php
    - L'Obs : https://www.nouvelobs.com/sante/20190730.OBS16570/l-oms-s-en-prend-au-vapotage-4-questions-sur-les-cigarettes-electroniques-incontestablement-nocives.html

- Libération : https://www.liberation.fr/france/2019/07/30/un-rapport-de-l-oms-s-en-prend-durement-au-vapotage_1742813
- L'Est républicain : https://www.estrepublicain.fr/magazine-lifestyle/2019/07/30/faut-il-avoir-peur-du-vapotage
- Le Temps (CH) https://www.letemps.ch/sciences/critiques-loms-legard-vapotage-ne-lunanimite
- https://demarchesadministratives.fr/actualites/la-cigarette-electronique-nocive-pour-la-sante-selon-loms
- RFI :https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/cigarette-electronique-le-vapotage-est-il-aussi-dangereux-que-le-dit-l-oms-7798126132

- **18.10.19 -** Radio Chrétienne de France – Interview du Pr. Josseran sur la cigarette électronique en amont du Mois Sans Tabac

- **31.10.19 –** AFP – Dépêche - Reprise du contenu du dossier de presse de l'Alliance paru le 29.10.10

AFP Forum

Mois sans tabac: s'encourager mutuellement pour arrêter de fumer
Paris, France | AFP | jeudi 31/10/2019 - 12:09 UTC+1 | 620 mots
par Amélie BAUBEAU

(…) La cigarette électronique ne fait-elle pas partie de l'arsenal officiellement recommandé pour l'arrêt du tabac mais une enquête publiée fin mai par Santé publique France montrait que le vapotage était l'outil d'aide au sevrage "le plus utilisé" par les fumeurs français désireux d'arrêter. A l'occasion du Mois sans tabac, l'Alliance contre le tabac se dit "en faveur d'une utilisation raisonnée de la cigarette électronique" comme "aide transitoire dans le cadre d'un sevrage".
"Lorsqu'elle est utilisée avec les produits adaptés, elle est vraisemblablement moins toxique que la cigarette traditionnelle", rappelle cette fédération de 24 associations.
Première cause de mortalité évitable, le tabac tue 75.000 personnes en France chaque année.
abb/BC/rh/phc
© Agence France-Presse

- Cette dépêche a fait l'objet d'une vingtaine de reprises, principalement dans la presse régionale, incluant le paragraphe sur l'Alliance contre le tabac :

  - https://www.courrier-picard.fr/id46637/article/2019-11-01/mois-sans-tabac-pres-de-2-millions-de-fumeurs-en-moins-en-deux-ans
  - https://www.sudouest.fr/2019/10/31/mois-sans-tabac-un-succes-populaire-quel-resultats-6768976-4696.php
  - https://www.lunion.fr/id105394/article/2019-10-31/mois-sans-tabac-sencourager-mutuellement-pour-arreter-de-fumer
  - https://www.ledauphine.com/france-monde/2019/11/01/mois-sans-tabac-et-si-vous-releviez-le-defi
  - https://www.dna.fr/france-monde/2019/11/01/mois-sans-tabac-et-si-vous-releviez-le-defi
  - https://www.republicain-lorrain.fr/france-monde/2019/11/01/mois-sans-tabac-et-si-vous-releviez-le-defi
  - https://www.letelegramme.fr/france/mois-sans-tabac-arreter-de-fumer-c-est-mieux-a-plusieurs-01-11-2019-12422905.php

- **31.10.19 –** L'Observateur - Interview du Pr. Josseran, président de l'ACT, à propos de l'usage de la cigarette électronique et du tabac à chauffer

- **01.11.19 –** France Info TV – Interview du Pr. Thomas, Vice-Président de l'Alliance, sur l'arrêt du tabagisme à l'occasion du lancement du Mois Sans Tabac 2019

- **07.11.19 -** RFI – Interview de G.Audureau, Vice-Président de l'Alliance pour un débat en direct sur « faut-il interdire le vapotage ? »

- **06.12.19 –** France Culture – Interview de B. Dautzenberg, Secrétaire général de l'Alliance – Chronique de la journaliste Tara Schlegel

- **18.12.19** - L'Express – Interview du Pr. Josseran à la suite de la parution du communiqué de l'Alliance sur le positionnement de l'Académie de médecine relatif à la question de la nocivité de l'e-cigarette

- **18.12.20 –** LCI web - Interview du Pr. Josseran sur "Vrai/Faux sur la question du vapotage vs cigarette"

➢ **Retombées médiatiques des communications relatives à l'impact des mesures de contrôle du tabac sur la prévalence tabagique**

- **31.05.19 :** Europe 1- Interview radio du Pr. Josseran dans le cadre de la Journée Mondiale Sans Tabac

- **20.05.19 :** Les Echos – Interview du Pr. Josseran sur l'entrée en vigueur de l'obligation de traçabilité du tabac

Loïc Josseran, le président de l'association « Alliance contre le tabac », se réjouit de cette avancée : *« On va enfin être au clair sur l'activité et les ventes des fabricants. Quand on interceptera une cargaison en France, on saura si elle est à destination du marché espagnol, français ou belge »*. Selon ce militant, l'impact de la contrebande dans l'Hexagone est volontairement surestimé par les industriels, qui répandent des chiffres alarmistes afin de décrédibiliser les politiques publiques de lutte contre le tabagisme

- **25.03.19 –** RTL – Interview radio du Pr. Josseran sur la question de la hausse des prix du tabac à compter du 1er mars 2019

- **01.03.19 –** Figaro Live – Interview du Pr Josseran sur la question de la hausse des prix du tabac à compter du 1er mars 2019

- **10.01.19 –** Franceinfo – Interview du Pr. Dautzenberg, Secrétaire général de l'ACT sur les effets des mesures de contrôle du tabac sur les ventes de ces produits

> *"La diminution est très forte parce que cette fois la hausse des taxes a été accompagnée d'autres mesures"* a estimé jeudi 10 janvier sur franceinfo le professeur Bertrand Dautzenberg, tabacologue à Paris et secrétaire général de l'Alliance contre le tabac. Les ventes de cigarettes en France ont nettement reculé en 2018, avec 40,23 milliards de cigarettes livrées aux buralistes dans l'Hexagone, contre 44,36 milliards en 2017, soit un recul de 9,32% en volume.

2. Les affaires publiques

Dans le cadre de ses attributions statutaires et conformément à l'article 4.7 de la CCLAT de l'OMS relevant le rôle essentiel de la société civile pour atteindre les objectifs poursuivis par ce traité international, l'Alliance contre le tabac, avec le soutien de l'agence BCW, a également construit en 2019 un véritable plan d'action de lobbying parlementaire en deux temps :

- ➔ Des approches ponctuelles et directes menées auprès d'acteurs institutionnels ciblés pour les sensibiliser sur un point d'actualité précis
- ➔ Des approches ciblées sur le moyen terme pour la construction d'un réseau de décideurs au sein d'un groupe de travail sur la thématique « Génération sans tabac 2032 »

A. Sollicitation des décideurs politiques en fonction de l'actualité relative au contrôle du tabac

L'année 2019 a été marquée sur le plan législatif par deux événements majeurs ayant fait l'objet d'action de lobbying parlementaire par l'Alliance :

- **Transformation du fonds de lutte contre le tabac en fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives**

Le constat

A peine deux ans après la création du Fonds de lutte contre le tabac en décembre 2016 que l'Alliance avait appelée de ses vœux, une disposition de la loi de financement de la sécurité sociale du 28 décembre 2018 est venue introduire la volonté gouvernementale d'étendre l'objet de ce fonds à la lutte contre les substances psychoactives et notamment l'alcool et le cannabis.

Cette décision ayant un impact essentiel sur le financement des mesures de prévention en matière de lutte contre le tabagisme dans la mesure où cet élargissement du champ d'action du fonds restait financé quasi-exclusivement par le reversement d'une taxe sur les distributeurs de tabac, l'Alliance a souhaité réagir à ce projet de réforme.

Craignant en effet que la marge de manœuvre des acteurs de la lutte contre le tabac puisse être réduite dans un contexte d'ouverture à d'autres enjeux sans véritable ajustement budgétaire en conséquence, l'Alliance a souhaité alerter les décideurs des risques présentés par cette réforme.

Nos actions

- **07.02.2019 : Envoi d'un courrier à la ministre de la Santé et des Solidarités A. Buzyn** afin de solliciter un rendez-vous pour échanger sur la transformation du fonds Tabac en fonds de lutte contre les addictions. **Malheureusement, la Ministre n'a pas donné de suite favorable à notre demande.**

- **28.02.2019 : Envoi à la presse d'une alerte média** en amont de l'entrée en vigueur d'une nouvelle hausse du prix du tabac *: « Poursuivre l'augmentation du prix du tabac est un moyen de lutte efficace contre ce produit mais non une fin en soi »,* publication dans laquelle l'Alliance contre le tabac fait part de ses réserves sur cette transformation. Elle relève également dans son communiqué l'importance de conserver un volonté politique forte pour remplir les objectifs du PNLT pour 2020 visant une diminution à 24% de la prévalence tabagique dans la population générale et une « Génération Sans Tabac » l'horizon 2032.

- **Incertitudes autour du principal mécanisme d'abondement du fonds de lutte contre les addictions**

Le constat

Moins de six mois après l'entrée en vigueur du décret du 21 juin 2019 actant la transformation du fonds de lutte contre le tabac en fonds de lutte contre les addictions, l'Alliance contre le tabac s'est fortement inquiétée à la suite d'un jugement de première instance rendu par le tribunal de commerce de Paris en date du 15 octobre 2019.

Dans le cadre de ce litige opposant le principal distributeur de tabac en France – Logista - à l'industriel Japan Tobacco International SAS, il est apparu que le principal mécanisme d'abondement du fonds de lutte contre les addictions était susceptible d'être menacé par des tractations d'ordres contractuelles de droit privé en remettant en cause le principe de transfert de charge de la taxe entre le distributeur et le fabricant de tabac. Si le jugement devait être confirmé en appel, l'Alliance craignait fortement que le fonds, un dispositif public essentiel en matière de santé publique ne soit remis en cause par un phénomène de ricochet.

Nos actions

Malgré la difficulté à obtenir des informations précises quant à ce jugement pratiquement passé inaperçu du secteur de la lutte contre le tabagisme, l'Alliance contre le tabac, grâce à sa collaboration avec une journaliste du Journal du Dimanche, a pu se procurer rapidement une copie du jugement dès le jour de sa publication. A partir de ce document, l'ACT a pu réaliser les actions suivantes :

- **01.10.19 - Etablissement d'une note d'information interne** résumant les principaux enjeux de cette décision et soulevant les conséquences possibles de la confirmation d'un tel jugement en appel sur le financement du Fonds de lutte contre les addictions.

- **08.10.19 - Rédaction d'un courrier à l'attention du Directeur général de la Santé J. Salomon et de parlementaires ciblés par BCW portant à leur connaissance les enjeux de ce jugement et proposant un amendement additionnel au PLFSS 2020 afin de sécuriser le fonds de lutte contre les addictions.** Cet amendement consistait à intégrer

dans le code de la sécurité sociale le principe du reversement du coût de la taxe sur les distributeurs de tabac ou taxe « Logista » sur les recettes des industriels tirées des ventes de leurs produits du tabac. En rendant légal ce principe, toute tractation d'ordre contractuelle autour de cette question était donc rendue caduque et obligeait ainsi les industriels à coopérer pour supporter in fine le coût de cette taxe, principe que le Conseil constitutionnel avait d'ailleurs jugé valide en décembre 2016.

L'amendement additionnel proposé en annexe du courrier :

ANNEXE : Proposition d'un amendement visant à insérer un article additionnel au PLFSS 2020 venant compléter les dispositions de l'article L137-27 du code de la sécurité sociale.

Exposé sommaire : Si une disposition de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 encadrant les modalités de répercussion de la taxe entre distributeurs et fabricants avait été censurée pour "atteinte disproportionnée à la liberté contractuelle" dans une décision rendue par le Conseil constitutionnel le 22 décembre 2016, ***le principe même du report de la contribution sur le fabricant de tabac avait été cependant bien jugé conforme à la Constitution****.*

Le montant de la contribution sociale prélevé sur le chiffre d'affaire des fournisseurs de tabac étant dépendant du chiffre d'affaire des fabricants de tabac, cette proposition d'amendement envisage donc une répercussion homogène de la contribution sur les fournisseurs entre les fabricants de tabac. Les dispositions actuelles de l'article L137-27 du code de la sécurité sociale restent inchangées et sont complétées par un nouveau cinquième alinéa ***Ainsi, un article additionnel n° 23 A (nouveau) est ajouté au Titre II - "Conditions générales de l'équilibre financier de la Sécurité sociale" - de la Troisième partie "Dispositions relatives aux recettes et à l'équilibre de la Sécurité sociale pour l'exercice 2020" du PLFSS 2020 :***

Amendement : "Après l'article 23 Insérer un article additionnel n°23 A (nouveau) ainsi rédigé :

"Article 23 A (nouveau)

I- Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

1° L'article L137-27 du code de la sécurité sociale est ainsi complété :

Après l'alinéa 4 insérer un alinéa ainsi rédigé :

"Les fournisseurs agréés de tabacs manufacturés, mentionnés au 1 de l'article 565 du code général des impôts, répercutent la contribution, mentionnée à l'article L137-27 du présent code, sur les fabricants de tabac auprès desquels ils s'approvisionnent."

- **12.11.19 : Rendez-vous avec le député LREM Thomas Mesnier** en présence du président de l'Alliance et de sa directrice. Sensibilisation à la question du financement du fonds de lutte contre le tabac et transmission du courrier comportant la proposition d'amendement

- **14.11.19 : Prise de contact par BCW avec le directeur de cabinet d'A.Buzyn, Raymond Lemoigne,** afin d'alerter la Ministre, qui n'était pas au courant de cette décision, sur la situation et de solliciter un rendez-vous en urgence. **Malgré nos demandes, la Ministre n'a pas souhaité nous recevoir.**

- **Réponse à une invitation d'audition parlementaire de la part du député LREM François-Michel Lambert**

Le constat

En marge du « Grand Débat National » à l'initiative du gouvernement, le député des Bouches-du-Rhone François-Michel Lambert a souhaité organiser une rencontre sur la thématique « Grand Débat National et Tabac » le 4 avril 2019 en présence notamment des fabricants de tabac pour évaluer la façon dont l'Etat pourrait « récupérer plusieurs milliards d'euros par an – en recettes ou en économies ». Cette réunion visait à produire un plan d'action daté et chiffré.

L'action

- **28.03.2019 : Envoi d'un courrier de refus au député F.M Lambert associé avec le CNCT et DNF- Pour un monde Zéro Tabac**

Bien que l'Alliance n'ait pas été conviée à cette réunion, plusieurs de ses membres ont été sollicités justifiant ainsi l'envoi d'une réponse groupée avec le CNCT et DNF- Pour un monde Zéro Tabac par courrier en date du 28 mars 2019. Par cette lettre adressée au député F.M Lambert, l'Alliance contre le tabac et ses membres a tenu à rappeler l'importance des principes de la CCLAT et notamment son article 5.3 visant l'obligation pour les pays signataires dudit traité de se prémunir contre toute ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé publique.

Par ce courrier, l'Alliance a également eu l'occasion de rappeler à ce député, soulevant dans son invitation initiale le possible refus des associations d'être auditionné en présence de l'industrie du tabac, que cette dernière n'était pas une industrie comme une autre et qu'il était du devoir de ce député de s'engager dans une stratégie de transparence et d'indépendance à l'égard des fabricants de tabac.

B. Surveillance des négociations dans le cadre de négociations pour le PLF 2020

Le constat

La Directrice de l'Alliance contre le tabac en lien avec l'agence BCW a porté une attention particulière en 2019 sur les négociations autour du PLF 2020 au cours desquelles un amendement gouvernemental clefs a été voté en décembre 2019.

Les actions

- **Echanges entre l'Alliance et ses membres pour l'analyse de l'amendement n° 1083 du gouvernement relatif à la suppression de la « taxe Logista »**

ARTICLE 35

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – La fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée revenant en janvier 2020 à la branche mentionnée au 1° de l'article L. 200-2 du code de la sécurité sociale est majorée d'un montant de 91 millions d'euros. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement majore la TVA affectée à la sécurité sociale au mois de janvier 2020 afin de compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe sur les fournisseurs agréés de tabac manufacturé due au titre de 2019. Les ressources du fonds de lutte contre les addictions seront dès lors préservées puisque cette majoration de TVA de 91 M€ sera versée au fonds via une dotation de la CNAM.

Malgré les actions de lobbying de l'Alliance en faveur du maintien et de la sécurisation de la « taxe Logista » permettant de solliciter indirectement la contribution des industriels du tabac pour le financement du fonds de lutte contre les addictions, le gouvernement a déposé contre toute attente un amendement visant à supprimer la taxe en question.

En modifiant l'article 35 du code de la sécurité sociale relatif aux relations financières entre l'Etat et la Sécurité sociale, le gouvernement a en effet souhaité compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe par la réaffectation de 91 millions d'euros tirés de la TVA sociale au fonds de lutte contre les addictions.

Concrètement, après un travail d'analyse, il ressort de cet amendement que le financement du fonds, et donc de la majeure partie des politiques de prévention en matière de lutte contre le tabagisme, ne serait désormais plus assuré par la filière du tabac mais une fois de plus par les consommateurs de leurs produits en opérant la captation d'une partie des droits d'accises sur la vente du tabac pour l'abondement du fonds.

Cet amendement gouvernemental ayant été déposé en toute fin d'année 2019, l'Alliance contre le tabac planifie pour 2020 l'organisation d'un groupe de travail interne sur la question du financement du fonds de lutte contre les addictions qui en l'état ne nous semble pas être sécurisé, la disposition actuelle revêtant un caractère palliatif strictement temporaire pour 2020.

C. Création à moyen terme d'une « task force » parlementaire ou groupe de réflexion sur la thématique « Génération Sans Tabac 2032 »

Le projet

L'année 2019 a également été marquée par la volonté pour l'Alliance contre le tabac de constituer un véritable réseau d'acteurs institutionnels à même d'enrichir sa capacité d'action en termes d'influence législative. Regroupée sous la forme d'un groupe de travail, une dizaine de personnalités – députés, sénateurs, maires, anciens ministres – seraient réunies pour accompagner et soutenir l'Alliance pour l'émergence d'une « Génération Sans Tabac » à l'horizon 2032.

L'année ayant été marquée par le départ la précédente directrice de l'Alliance en juin 2019, les prises de contacts avec les élus par BCW n'ont pas toujours pu être organisées mais il est convenu en 2020 qu'elle poursuive ces rencontres afin de mettre en œuvre ce réseau stratégique pour sa structure.

Nos actions

- Grâce à **l'advocacy map** élaborée en début d'année 2019, **BCW a ciblé une première liste de personnalités politiques** susceptibles d'être intéressées par ce groupe de réflexion

- Après présentation de cette liste à l'Alliance, **6 prises de contacts ont été réalisées** par BCW auprès de :

    - **François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône** (10ème circonscription - Libertés et Territoires)
    - **Thomas Mesnier**, député de Charente (1ère circonscription - LREM)
    - **Olivier Véran**, député de l'Isère (1ère circonscription – LREM)
    - **Audrey Dufeu Schubert**, députée de Loire-Atlantique (8ème circonscription - LREM)
    - **Stéphanie Rist,** députée du Loiret (1ère circonscription - LREM)
    - **Marie Tamarelle-Verhaeghe**, députée de l'Eure (3ème circonscription - LREM)

- Ces prises de contacts ont conduit **à 3 rencontres directes avec des parlementaires** ou leurs collaborateur.ices :

    - **22.08.19 : Rencontre avec Julie Dulcire et Murielle Fayolle, collaboratrices parlementaires du députée Olivier Véran** en présence du président de l'Alliance et un représentant de l'agence BCW.
    - **12.11.19 : Rencontre avec le député Thomas Mesnier** en présence du président de l'Alliance et de sa directrice.

Les perspectives

L'année 2019 a été décisive pour l'Alliance dans un contexte politique ambigu en matière de contrôle du tabac. Cette année encore, notre structure a su démontrer la nécessité pour les acteurs de la lutte contre le tabagisme d'œuvrer au sein d'un collectif permettant de mutualiser les échanges et de relayer des positions unifiées tout en laissant chacune des associations libres de développer individuellement leurs propres initiatives.

Grâce à ces synergies, et malgré quelques changement structurels, l'Alliance a su répondre aux objectifs qui lui étaient fixés dans le cadre de son conventionnement avec la DGS pour la réalisation de de son objectif principal : structurer son réseau pour favoriser l'émergence d'une Génération « sans tabac » à l'horizon 2032.

La baisse notable de la prévalence tabagique en 2019 doit encourager notre structure à poursuivre ses actions : 1,6 million de fumeurs en moins entre 2016 et 2018 selon le baromètre de Santé Publique France de 2019.

Dans cette volonté, l'Alliance, dont le projet sur la Dénormalisation du Tabac en France avait été retoqué par le Fonds de lutte contre les addictions en 2018, a pu obtenir cette année le financement qu'elle souhaitait à hauteur de 3 709 800 € pour les trois prochaines années. Une fois de plus, la détermination et la collaboration entre les membres de l'association ont permis de franchir un cap décisif de développement à la faveur de la lutte contre le tabagisme en France.

L'année 2020 laisse ainsi entrevoir des possibilités inédites pour notre structure permettant d'amorcer une nouvelle étape dans la lutte contre le tabagisme grâce à des modalités d'action renouvelées.
Ce bond en avant ne doit pour autant pas nous faire baisser la garde quant aux évolutions législatives et politiques relevant de notre champ d'action.

En effet, dans le contexte de crise économique et sanitaire de ce début d'année 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, le risque de voir une population soumise à un stress sans précédent reprendre ou augmenter leur consommation de tabac doit amener l'Alliance à redoubler d'efforts pour préserver une dynamique favorable de politique de prévention et de contrôle du tabac.

Pour 2020, l'Alliance devra plus que jamais conserver son esprit d'échange et de partage qui forge, par le consensus, notre capacité à se faire entendre des médias et à peser auprès des décideurs politiques.